

de vente». Il dit: «Rien ne s'oppose à ce que l'argent leur retourne». Je refusai mon assentiment. La question fut l'objet d'un vote et onze conseillers votèrent en faveur de la proposition, un seul conseiller vota contre. On me remit le document et je le montrai à M. Stallwood.

Celui-ci me dit: «Vous devriez signer». Je refusai. Il dit alors: «Vous devez signer cette résolution qui a été adoptée à la quasi-unanimité». Je répondis: «Un conseiller a refusé de la voter». Je suis chef, mais aussi conseiller.

Je refusai ma signature car j'ai droit à mon opinion, comme tout le monde. Il me dit alors: «Très bien, si vous ne voulez pas signer, envoyez la résolution sans votre signature». Les autres dirent: «N'est-il pas obligé de signer?». Il leur répondit: «Non, il a droit à sa propre opinion».

La résolution fut envoyée sans ma signature et, le lendemain, j'écrivis au ministre pour lui dire pourquoi mon nom ne paraissait pas sur le document, afin qu'elle n'ait pas à se demander comment cela était arrivé. Je lui expliquai que je trouvais ces documents contradictoires l'un et l'autre. Je lui expliquai que l'on accordait à ces prédicants du «Christian Fellowship» des privilèges spéciaux que les autres confessions n'avaient pas.

Je reçus une réponse en moins d'une semaine. Elle me disait: «Chef, j'ai reçu votre lettre et j'en ai envoyé une copie à M. Stallwood. J'ai gardé l'original, afin de pouvoir l'étudier avant de prendre une décision».

Six semaines plus tard, l'agent me disait: «La décision est arrivée et confirme votre opinion, ce n'était pas régulier». Le conseil dut rescinder sa décision. Les intéressés devront revenir au conseil et se conformer aux règlements. Ils ne se sont pas encore montrés et vous pouvez voir qu'ils avaient commis une erreur.

Nous avons des gens compétents au ministère, mais nous faisons tous des erreurs.

Le sénateur MACDONALD: Nous apprenons en nous rendant compte de nos erreurs, c'est le seul moyen.

Le chef GARLOW: Je suppose que nous profitons de nos erreurs.

M. FANE: Vous êtes chanceux que cette erreur n'ait pas été plus coûteuse.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions sur le n° 9? Passons au paragraphe 10, qui a trait à l'article 15 de la loi.

Le chef GARLOW: Cet article a déjà été discuté et vous êtes tous au courant de la question. Le colonel Jones est au fait. Il s'agit de la «part *per capita*». Notre conseil reçoit de temps à autre des demandes d'émancipation qu'il accepte, mais il ne donne pas l'argent aux requérants. Je suis venu ici discuter cette question avec le colonel Jones, qui m'a dit: «Garlow, vous n'êtes pas un corps législatif. C'est une décision du ressort du gouvernement». Il ajouta: «Une personne émancipée peut toucher toute sa part, non seulement de la terre, mais aussi de l'intérêt».

J'ai rapporté cette entrevue au conseil quand la question revint sur le tapis. Je dis alors: «Je n'ai abouti à rien». Nous n'avons jamais pu avoir gain de cause, mais nous revenons toujours à la charge. Ce sont nos ancêtres qui ont accumulé ces fonds en fiducie. Nous savons comment les choses se sont passées. Ils vendirent leurs terres et vécutrent des années de misère; l'argent était rare à cette époque. J'ai vu le document de Brant. Il fit sa première vente aux environs de Waterloo; il reçut \$9 pour 900 acres de terre. Mais le conseil avait autorisé la vente et il demanda le paiement en monnaie anglaise, livres sterling, shillings et pence, car cet argent était confié en fiducie au gouvernement anglais.

A cette époque, les communications étaient lentes. Nous recevions l'intérêt tous les six mois. Mais les remises étaient lentes à venir et nos gens devaient attendre. Quelques-uns moururent de faim. D'autres qui étaient plus industrieux ensemencèrent le sol, mais les récoltes furent mauvaises.

L'argent fut transféré par l'honorable Dunn, premier surintendant des Indiens. Nos jeunes gens n'ont jamais contribué un sou au fonds en fiducie. Ce fonds a été institué pour la postérité, aussi longtemps qu'il y aura des Indiens. Nous réitérons notre demande, sans savoir si nous réussirons. Nous demandons